

Champs-sur-Marne, le 17 mai 2021

## **LETTRÉ DE MISSION**

### **Objet : Lettre de mission pour la/le référent·e « Egalité » femmes-hommes de l'ENSG-Géomatique**

Conformément au code de l'éducation (art. L 712-2), le Directeur de l'ENSG-Géomatique installe un·e référent·e égalité entre les femmes et les hommes qui a pour tâche de veiller à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'école et plus généralement au respect des personnes de tout sexe, de tout genre, quelle que soit leur orientation sexuelle. Iel manifeste la conscience de l'Ecole nationale des sciences géographiques en matière de responsabilité sociétale dans ce domaine, sa volonté d'être une force de transformation positive vers une société inclusive. Iel travaille en concertation avec les services et les instances de gouvernance de l'école, de l'IGN et de l'Université Gustave Eiffel.

La/le référent·e « Egalité » participe avec les services et instances compétentes à la lutte contre le harcèlement sexuel et contre le sexisme au sein de l'ENSG-Géomatique.

La/le référent·e développe des actions de sensibilisation des personnels et des étudiant·e·s permettant d'identifier les bonnes pratiques en faveur de l'égalité et de soutenir leur mise en œuvre.

La/le référent·e soutient les actions permettant d'œuvrer pour une société inclusive dans le domaine de la recherche, de la formation et de la vie culturelle de l'école. Iel aide à leur donner une meilleure visibilité.

La/le référent·e encourage le déploiement d'une communication non sexiste dans l'établissement, en veillant notamment à la rédaction de formulaires administratifs respectueux de la diversité des sexes et des genres. Iel promeut la diffusion de l'image d'un établissement soucieux de sa responsabilité en matière sociale par la mise en œuvre d'une communication non sexiste dans les documents de communication interne et externe.

Vous contribuerez au suivi de la mise en œuvre de l'accord relatif à l'égalité signé le 8 mars 2021 pour les années 2021 à 2023 dans votre domaine d'intervention. Vous prendrez part à ce titre aux réunions du Comité de suivi (CoSui) du protocole « Égalité professionnelle » 2021-2023 à l'IGN, ainsi que les travaux émanant de cette structure de suivi, notamment à travers l'organisation et l'appui à ses groupes de travail.

Vous participerez au montage, à l'animation et au suivi, avec la/le référent·e "Egalité" de l'IGN, du réseau des correspondant·e·s « Égalité » auprès des services et des agent·e·s de l'IGN (mesure 4), selon les modalités qui seront définies avec le CoSui.

Vous prendrez part aux réseaux des référent·e·s de l'Université Gustave Eiffel et participerez à la mise en place d'action commune au campus.

De manière générale, la·le référent·e coordonne son périmètre d'intervention avec celui de la·le référent·e « Égalité » de l'IGN. Plus largement, iel accorde ses interventions avec ce·cette dernière, afin d'optimiser leurs activités et mener à bien leurs missions respectives.



Nicolas PAPARODIS  
Directeur de l'École nationale  
des sciences géographiques

Ministère National de l'Information Géographique et Forestière  
Ecole nationale des sciences géographiques